

Alimentation et transition écologique

Le constat

- L'insécurité alimentaire touche 8 millions de personnes en France et est en forte augmentation.
- La mauvaise qualité de l'alimentation provoque de nombreuses maladies (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires...)
- Beaucoup de travailleurs de l'agriculture (agriculteurs et salariés) sont mal rémunérés et souffrent de mauvaises conditions de travail (horaires, risques professionnels, maladies liées à la manipulation de produits dangereux...)
- Le commerce mondial des produits agroalimentaires entraîne consommation d'énergie fossile et émission de GES (Gaz à Effet de Serre).
- L'activité agricole provoque une dégradation de l'environnement (pollutions, GES,...)
- Le système est coûteux : coûts de santé, soutien aux acteurs de la filière,... Les Nations Unies estimaient en 2023 les coûts cachés de l'alimentation en France à 177 milliards de dollars, cumulant les effets négatifs sur la santé, l'environnement et la société. Nous finançons 48,3 milliards d'Euros d'aides diverses, dont 80% entretiennent une logique de course aux volumes, de standardisation et de faibles rémunérations.
- Les évolutions récentes (loi d'orientation agricole) représentent un recul sur le soutien à une agriculture écologique.

Aujourd'hui les impacts négatifs de certains modes de production, de transformation, de transport et de distribution sur les ressources naturelles et le climat ne sont plus contestés.

L'analyse

Le coût élevé du soutien à l'agriculture et celui de la réparation des problèmes sanitaires et environnementaux ne permet pas pour autant à tous les travailleurs de la filière de vivre dignement, ni à toute la population de s'alimenter sainement et à un prix accessible selon leurs revenus. Les solutions doivent rechercher une meilleure utilisation des moyens financiers pour favoriser une agriculture protectrice de l'environnement, qui offre de bonnes conditions de travail et de rémunération à ses travailleurs et qui produise des aliments sains et accessibles.

Malgré une évolution de la PAC vers le développement durable, en conditionnant les aides à des exigences environnementales et

par des paiements dédiés, le bilan reste médiocre. Une réorientation de la PAC incluant un renforcement des exigences environnementales est nécessaire. Cette réorientation doit s'appuyer sur un accompagnement des travailleurs de la filière et leur participation aux décisions, pour la rendre socialement acceptable.

D'autres mesures doivent favoriser un comportement responsable des consommateurs : information, promotion des aliments sains, soutien aux circuits courts, organisation de la restauration collective... En complément des mesures visant à lutter contre la pauvreté, des mesures spécifiques pour garantir une sécurité alimentaire doivent être prises.

Les propositions

Dans les 90 propositions du PPV (Pacte du Pouvoir de Vivre), plusieurs pistes sont avancées en matière d'alimentation de

qualité et d'agroécologie, reprises ici et complétées, notamment sur l'insécurité alimentaire et les conditions de travail :

Alimentation de qualité :

- Généralisation de la tarification sociale pour une restauration scolaire issue de l'agroécologie,
- Proposer davantage d'options et de menus végétariens dans la restauration collective,
- Accompagner la transformation vers une alimentation saine des systèmes de restauration collective,
- Redynamiser les commerces alimentaires de proximité via un soutien financier et logistique,
- Développer des « maisons de l'alimentation durable » dans les communes pour favoriser une alimentation de qualité.

Agroécologie :

- Sortir des pesticides d'ici 2035 et des engrais de synthèse d'ici 2050, en fixant des objectifs annualisés. Renforcer les contrôles pour le respect de la législation sur les pesticides. Arrêter d'exporter des pesticides interdits par l'UE,
- Transformer les systèmes agricoles vers l'agroécologie par la fiscalité, les outils fonciers et un accompagnement intégrant les filières jusqu'à la distribution,
- Flécher les aides de la Politique agricole commune (PAC) pour développer l'agroécologie,
- Eviter la concurrence déloyale en instaurant des « mesures miroirs » dans les accords commerciaux,
- Renforcer la traçabilité des produits, de leur origine, de leur transformation et de leur distribution,
- Lutter contre le suremballage, éliminer les emballages polluants,
- Favoriser les circuits courts, y compris par le soutien au développement de jardins partagés,
- Limiter la consommation d'eau par l'agriculture, favoriser les cultures économes en eau, protéger les aquifères des pollutions,
- Favoriser l'installation et la transmission d'élevages non intensifs, créateurs d'emplois, moins nocifs pour l'environnement, et non financiarisés,
- Organiser des filières territoriales de transformation (exportation de blé mais importation de pâtes),

Insécurité alimentaire :

- Développer les ateliers d'auto-production alimentaire (jardins partagés, atelier de cuisine,...),
- Campagnes de communication sur la façon de s'alimenter sainement et à faible coût. Par exemple par diffusion d'une publication régulière (papier et électronique) indiquant quels aliments sains sont les meilleurs marchés selon les saisons et donnant des recettes simples pour les cuisiner,
- Interdire les additifs alimentaires dangereux, améliorer l'étiquetage sur la qualité des produits,
- Limiter l'installation de distributeurs de produits trop sucrés ou trop salés dans les lieux fréquentés par un jeune public,
- Développer les Projets alimentaires territoriaux (PAT), visant à « Assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique »,
- Proposer une loi-cadre sur le droit à l'alimentation avec un pilotage global, un suivi et une évaluation, avec la participation citoyenne,
- Inscrire le droit à l'alimentation dans la Constitution française et le droit européen.

Conditions de travail :

- Soutien à la négociation de prix rémunérateurs pour la production agricole (moyens matériels et contraintes légales et réglementaires, par exemple conditionnement des aides à la mise en place de ces négociations, mise en place de Conventions interprofessionnelles alimentaires territoriales, ...),
- Transférer les aides sur la production vers les aides à la qualité des produits et le rôle écologique et social de l'agriculture. Les certifications alimentaires doivent intégrer des critères sociaux et environnementaux,
- Création d'un fonds de secours pour garantir les revenus des travailleurs de l'agriculture (exploitants et salariés) en cas de difficultés, ainsi que le paiement des cotisations sociales,
- Renforcement des moyens de lutte contre les maladies professionnelles et les accidents du travail dans les filières agro-alimentaires.

Comment agir ?

Vous voulez agir ? Contactez l'UCR qui vous renverra vers les militantes et militants qui travaillent déjà sur ces sujets !